

Partie 8 : MODALITES DE SUIVIS DES MESURES DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Le détail des mesures de suivi sera donné pour le rendu définitif des dossiers et après remarques des services de l'état sur la partie 7 de l'étude d'impact portant sur les mesures ERC du projet

L'article R.122-5 du code de l'environnement indique que l'étude d'impact présente « *le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées* ».

Ce chapitre présente les mesures de suivis ou de bilans qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet afin d'en suivre les impacts ainsi que la mise en œuvre et les résultats dans le temps des mesures proposées pour les éviter, les réduire et les compenser. Ces mesures sont rappelées par leur code (**MS x**) pour les différents impacts et les mesures correspondantes dans le tableau de synthèse en fin de partie VII (§ 7.6).

Pour le contrôle de la mise en œuvre de ces mesures, RTE propose la mise en place d'un comité de suivi placé sous l'égide de M. le préfet de la Gironde. Il aura pour mission de s'assurer de la mise en œuvre effective des engagements pris par RTE au titre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet, et le cas échéant d'examiner et de valider les éventuelles adaptations de ces mesures qui pourraient s'avérer nécessaires.

SOMMAIRE

Partie 8 : Modalités de suivis des mesures de réduction et de compensation	1
Sommaire.....	2
8.1 Domaine terrestre	3
8.1.1 Mesures de suivis pour le milieu physique.....	3
8.1.2 Mesures de suivis pour les milieux naturels.....	4
8.1.3 Mesures de suivi pour le milieu humain	5
8.1.4 Mesures de suivi pour le paysage et le patrimoine.....	5
8.1.5 Bilan des mesures de suivi	6
8.2 Domaine maritime.....	8
8.2.1 Suivi des mesures pour le milieu physique	8
8.2.2 Suivi des mesures pour la qualité du milieu.....	8
8.2.3 Suivi des mesures pour les milieux naturels	9
8.2.4 Suivi des mesures pour le patrimoine historique.....	10
8.2.5 Suivi des mesures pour le milieu humain	10
8.2.6 Suivis écologiques	10
8.2.7 Suivi pendant la phase opérationnelle	12
8.2.8 Bilan des mesures de suivi	13

8.1 DOMAINE TERRESTRE

Ce paragraphe précise les principales modalités de suivi des mesures et du suivi de leurs effets sur l'environnement.

Les Mesures de Suivi (MS) suivantes peuvent être mentionnées.

8.1.1 Mesures de suivis pour le milieu physique

Pour le milieu physique les mesures de suivis suivantes sont proposées :

- **MS1** : suivi du devenir des déchets pour vérifier la prise en compte des Plans Départementaux des Déchets du BTP de la Gironde et des Landes et le respect de l'engagement pris par RTE de recycler à hauteur de 75 % la matière des déchets non dangereux. Un suivi du devenir des déchets sera réalisé pendant les travaux et un bilan sera réalisé au terme du chantier.
- **MS2** : suivi de l'utilisation de matériaux recyclés pour les pistes. Conformément au Plan Départemental des Déchets du BTP, l'emploi des inertes réutilisables ou recyclables sera privilégié pour renforcer les pistes. Il est probable que ces matériaux ne seront pas disponibles en quantité suffisante pour les besoins du chantier. Un suivi et un bilan de l'utilisation de ces matériaux sera réalisé. Il identifiera l'utilisation du béton recyclé aux abords des stations de rossolis intermédiaire.
- **MS3** : bilan des emprises de la station de conversion et des zones de chantier nécessaire pour sa construction.
- **MS4** : bilan des emprises définitives du projet sur les zones humides pour la station de conversion et pour les liaisons souterraines en Gironde et dans les Landes ;
- **MS5** : bilan des effets du projet sur les zones humides concernées par les liaisons souterraines sur les parties girondines et landaises du tracé terrestre.
Un état initial précis sur le tracé sera réalisé 1 an avant le début des travaux, puis le suivi sera réalisé 1 an après la mise en service pour constater l'état après travaux et 5 ans après pour analyser la cicatrisation du milieu. Les critères pris en compte seront représentatifs de la pédologie (différenciation des horizons, porosité, hygrométrie) et des habitats naturels et de la flore. **Au vu du bilan 5 ans après la mise en service, s'il s'avère que des impacts significatifs sur les fonctionnalités des zones humides subsistent, RTE s'engage à mettre en œuvre de nouvelles mesures compensatoires.**
- **MS6** : suivi des mesures compensatoires pour les zones humides. Bilan des surfaces mise en œuvre et suivis de leur modalité de gestion et de leurs fonctionnalités (hydraulique, pédologique et écologique) 1 an, 2 ans, 3 ans et 5 ans après la mise en service puis pluriannuel, au minimum sur la période d'engagement (N+10, N+15, N+20, N+25, N+30).
- **MS7** : sur les écoulements présentant un intérêt écologique et traversés en ensouillage (ruisseau de Saint-Martial, canal de Brassemonte et craste* Castagnot), suivi des

conditions hydrologiques pendant les travaux sur un pas de temps journalier et de la végétalisation des berges après travaux (1 an et 5 ans) ;

- **MS8** : suivi visuel des effets des forages dirigés pour surveiller d'éventuelles remontées de bentonite pouvant avoir un effet sur la qualité des cours d'eau (MES) pendant les travaux en Gironde et dans les Landes.
- **MS9** : suivi de la qualité physico-chimique des eaux avant leur rejet dans le bois au sud du poste électrique de Cubnezais.
- **MS10** : suivi du fonctionnement hydraulique de la zone de rejet après les précipitations importantes, puis après 2 ans, et au vu des résultats définition, par un hydraulicien, d'un pas de temps pour les contrôles.

8.1.2 Mesures de suivis pour les milieux naturels

- **MS11** : pour les stations d'espèces végétales patrimoniales présentes aux abords des sites d'implantation du projet et faisant l'objet d'une mise en défens (pour mémoire, plusieurs stations de Lotier hérissé, de Romulée bulbocode et de Rossolis intermédiaire et de Laïche à fruits lustrés identifiées aux abords du tracé terrestre en Gironde et dans les Landes), constat de l'état des habitats juste avant la mise en défens, suivi au minimum hebdomadaire de la mise en défens, constat de l'état des habitats à la fin de la mise en défens, bilan de la présence des espèces la 1ère saison après l'achèvement des travaux.
- **MS12** : suivi de la recolonisation par la végétation naturelle de l'emprise du projet sur les habitats favorables à la renoncule à feuilles d'ophioglosse dans le bocage au sud-est de Macau. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.
- **MS13** : suivi et bilan des superficies des mesures compensatoires et de leur évolution (diagnostic écologique) pour le lotier hérissé, la Romulée bulbocode et le Rossolis intermédiaire. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.
- **MS14** : suivi de la reconstitution des habitats naturels sur les zones remaniées en berges du ruisseau de Saint-Martial, du canal de Brassemonde et de la craste* Castagnot, qui sont traversés en ensouillage. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux après les travaux notamment pour éviter le développement de plantes invasives.
- **MS15** : suivi des berges du canal des Etangs concernées par les emprises du chantier de la passerelle. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux, notamment pour éviter le développement de plantes invasives.
- **MS16** : bilan des coupes (nature du boisement, largeur et superficie) réalisées dans le cadre du projet et suivi de la recolonisation par la végétation dans les sites forestiers où le projet nécessite un défrichement en Gironde et dans les Landes. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.
- **MS17** : suivi de la restauration et de la colonisation des habitats terrestres restaurés pour le crapaud calamite, la salamandre tachetée, la rainette méridionale et la grenouille agile. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.

- **MS18** : suivi de la présence pendant les travaux puis 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux de la reproduction du milan noir au sud-est de Macau.
- **MS19** : suivi de l'utilisation des nichoirs par le faucon crécerelle pendant les travaux puis 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.
- **MS20** : suivi de la présence de la loutre sur les cours d'eau girondins et landais où elle a été notée pendant les inventaires et/ou où elle est connue par les données bibliographiques. Suivi 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.
- **MS21** : suivi des mesures compensatoires pour la loutre, le vison d'Europe et le campagnol amphibie sur les berges du ruisseau de Saint-Martial, du canal de Brassemonde, de la craste* du Pey Neuf et du canal des Etangs. Suivi : 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux.
- **MS22** : suivi et bilan des effets du projet sur les arbres gîtes à chiroptères pendant les travaux : nombre d'arbres gîtes coupés, présence ou non de chiroptères...
- **MS23** : suivi des amphibiens et des reptiles déplacés (nombre d'individus, localisation...).
- **MS24** : suivi des invasives sur le tracé des liaisons souterraines (hors passage sous routes ou pistes) 1 an, 3 ans et 5 ans après mise en service.

8.1.3 Mesures de suivi pour le milieu humain

- **MS25** : contrôle des niveaux de bruits sur les habitations proches de la station de conversion.
- **MS26** : bilan des merlons réalisés pour améliorer l'intégration paysagère du projet dans le site.
- **MS27** : bilan de l'application des mesures sur les terres agricoles.
- **MS28** : bilan des surfaces défrichées.

8.1.4 Mesures de suivi pour le paysage et le patrimoine

- **MS26** : bilan des merlons réalisés pour améliorer l'intégration paysagère du projet dans le site.
- **MS29** : bilan de l'archéologie préventive réalisé par l'organisme en charge de l'archéologie et des découvertes archéologiques fortuites.

8.1.5 Bilan des mesures de suivi

Mesure de suivi	Phase concernée	Périodicité
MS1 – Suivi du devenir des déchets pour vérifier la prise en compte des Plans Départementaux des Déchets du BTP de la Gironde et des Landes	Travaux de la station de conversion et des liaisons	Suivi pendant tout le chantier du devenir des différents types de déchets (volume, destination, recyclage ...) et bilan final
MS2 – Suivi de l'utilisation de béton recyclé en identifiant les abords des stations à rossolis intermédiaire	Travaux des liaisons	Suivi pendant tout le chantier et bilan final (volume utilisé par rapport au volume total pour le chantier, zones d'utilisations...)
MS3 – Emprise station de conversion et zones chantier	Fin des travaux de la station de conversion	Bilan au terme du chantier
MS4 – Emprises finales sur les zones humides	Fin des travaux de la station de conversion et des liaisons	Bilan au terme du chantier des emprises définitives et temporaires sur les zones humides
MS5 – Effets sur impacts sur les zones humides concernées par les liaisons souterraines sur les parties girondines et landaises du tracé terrestre	Phase travaux	Etat initial 1 an avant travaux et bilan 1 et 5 ans après travaux pour vérifier l'absence d'effets sur les fonctionnalités
MS6 – Bilan mesures compensatoires zones humides (surfaces, modalités de gestions, fonctionnalités hydrauliques et écologiques...)	Après les travaux	1 an, 2 ans, 3 ans et 5 ans après la mise en service puis pluriannuel, au minimum sur la période d'engagement (N+10, N+15, N+20, N+25)
MS7 – Suivi journalier des conditions hydrologiques pendant les travaux d'ensouillage pour le ruisseau de Saint-Martial, le canal de Brassemonte et la craste Castagnot	Travaux des liaisons souterraines	Suivi journalier pendant les travaux et bilan
MS8 – Suivi des cours d'eau pendant les travaux de passage en sous-œuvre pour surveiller d'éventuelles remontées de bentonite	Phase travaux	Régulière pendant les travaux de sous-œuvre et bilan en fin de chantier pour tous les passages en sous-œuvre
MS9 – Suivi de la qualité des eaux en sortie du bassin de rétention – décantation de la station de conversion	Phase exploitation	1an, 3 ans et 5 ans après mise en service pour les 1ères pluies après une période sèche
MS10 – Suivi du fonctionnement hydraulique de la zone de rejet	Phase exploitation	Après les précipitations importantes les 2 premières années puis fréquence à adapter par un hydraulicien en fonction des résultats
MS11 – Suivi des habitats et des stations d'espèces végétales protégées (Lotier hérissé, Romulée bulbocode, Rossolis intermédiaire...) ainsi que des mises en défens aux abords du tracé	Exploitation	Constat de l'état des habitats avant mise en défens Suivi à minima hebdomadaire de la mise en défens Constat de l'état des habitats après mise en défens Bilan de la présence des espèces à la 1 ^{ère} saison après la fin des travaux
MS12 – Suivi de la recolonisation par la végétation naturelle sur les habitats favorables à la renoncule à feuilles d'ophioglosse à Macau	Exploitation	1an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS13 – Suivi des surfaces et de l'évolution (diagnostic écologique) des mesures compensatoires pour le Lotier hérissé, la Romulée bulbocode, le Rossolis intermédiaire	Exploitation	1an, 3 ans, 5 ans et 10 ans après mise en service
MS14 – Suivi de la reconstitution des habitats naturels sur les berges du ruisseau de Saint-Martial, du canal de Brassemonte et de la craste Castagnot	Exploitation	1an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS15 – Suivi de la végétation des berges du canal des Etangs	Exploitation	1an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS16 – Bilan des coupes forestières : superficies, localisation, nature du boisement, période...	Travaux	Suivi pendant les travaux et bilan en fin de chantier
MS17 – Suivi et bilan de la restauration d'habitat terrestre pour le crapaud calamite, la salamandre tachetée, la rainette méridionale et la grenouille agile	Exploitation	1an, 3 ans, 5 ans et 10 ans après mise en service

Mesure de suivi	Phase concernée	Périodicité
MS18 – Suivi de la présence et de la reproduction du Milan noir dans le bocage au sud de Macau	Travaux et exploitation	Pendant les travaux et 1 an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS19 – Suivi de l'utilisation des nichoirs par le Faucon crécerelle	Travaux et exploitation	Pendant le chantier et 1 an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS20 – Suivi de la présence de la Loutre sur les cours d'eau girondins et landais où elle est connue	Exploitation	1an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS21 – Suivi des mesures compensatoires pour la Loutre, le Vison d'Europe et le Campagnol amphibie	Exploitation	1an, 3 ans, 5 ans et 10 ans après mise en service
MS22 - Suivi et bilan des effets du projet sur les arbres gîtes à chiroptères (nombre, localisation...)	Travaux	Pendant les travaux et bilan après la mise en service
MS23 – Suivi et bilan des reptiles et amphibiens déplacés (tombés dans la tranchée, récupérés avec les filets...)	Travaux	Pendant les travaux et bilan final
MS24 – Suivi des invasives	Travaux et exploitation	Suivi de la présence des invasives sur le tracé 1an, 3 ans et 5 ans après mise en service
MS25 – Contrôle des niveaux de bruit après la mise en service	Exploitation	Mesure in situ après les travaux
MS26 - Bilan des aménagements paysagers réalisés et de leur efficacité en phase travaux et en exploitation	Travaux et exploitation	Pendant les travaux bilan annuel et après les travaux 1 an et 5 ans après la mise en service
MS27 – Bilan des mesures pour les terres agricoles	Travaux	Bilan à la mise en service
MS28 – Bilan des surfaces défrichées	Travaux	Bilan à la mise en service
MS26 - Bilan des aménagements paysagers réalisés et de leur efficacité en phase travaux et en exploitation	Travaux et exploitation	Pendant les travaux bilan annuel et après les travaux 1 an et 5 ans après la mise en service
MS29 – Bilan de l'archéologie préventive et des découvertes fortuites	Travaux	Bilan à la mise en service

8.2 DOMAINE MARITIME

Le suivi des mesures environnementales sera assuré par les exigences contractuelles de RTE, et par la nomination d'un responsable environnement. Celui-ci participera à la planification et la mise en œuvre des mesures environnementales au début du chantier, et effectuera des vérifications de terrain aux phases clés du chantier. Il communiquera les bilans au maître d'ouvrage et aux autorités environnementales.

8.2.1 Suivi des mesures pour le milieu physique

MS30 – Choix des engins les moins polluants pour la qualité de l'air et prévention des risques de pollution (cahier des charges des travaux à respecter).

MS31 – Limitation des opérations de pre-sweeping (modification morphologique minimum, adaptation de la technique d'ensouillage, rejet des déblais sans transport). Suivi et bilan de cette mesure par :

- Vérification de la mise en œuvre ou non du pre-sweeping ;
- En cas de mise en œuvre : localisation des sites de mise en œuvre, distance et superficie cumulées, volume total de sédiment concerné ;

MS32 – Suivi du bon ensouillage du câble

A l'achèvement des travaux, le contractant devra restituer des résultats de cette surveillance après travaux.

Par la suite, la surveillance de l'ensouillage sera réalisée conformément aux exigences de la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime.

8.2.2 Suivi des mesures pour la qualité du milieu

MS33 – L'entreprise de travaux qui sera retenue nommera un coordinateur environnemental qui assurera la mise en place des suivis de l'arrêté préfectoral de travaux et notamment il assurera le suivi et le bilan environnemental du chantier : déchets, polluants, rejets de boues...

MS34 - Suivi des mesures de réduction des nuages turbides

Suivi : mesures de turbidité *in situ* ponctuelles sur la colonne d'eau par sonde multi-paramètres (câble de 50m mini) munie d'un capteur turbidité (valeur exprimée en NTU ou FNU) à effectuer au démarrage de chaque phase de pré-sweeping :

- Séries de mesures sur la colonne d'eau avant la mise en œuvre de l'opération (état initial - bruit de fond) ;
- Séries de mesures par jours pendant l'opération au droit du chantier ;
- Séries de mesures sur la colonne d'eau après l'opération.

Mise en œuvre des mesures de turbidité *in situ* : 1 personnel formé apte à manipuler l'appareil et une sonde turbidité.

Les mesures *in situ* peuvent être couplées à une mesure en MES (prélèvement d'eau au moyen d'une bouteille Niskin sur 3 niveaux : fond, mi-fond et fond).

Coût prévisionnel :

- Du suivi turbidité par sonde :
 - Formation d'un personnel de l'entreprise responsable des mesures : 500 € HT
 - Sonde multi-paramètres (capteur turbidité + câble 50m mini) : 10 000 € HT

- De l'analyse de la mesure MES
 - Bouteille Niskin (3 litres) : 1200 € HT
 - Formation d'un personnel de l'entreprise responsable des prélèvements d'eau : 500 € HT
 - Analyse laboratoire : 30 € HT / échantillon.

Suivi et bilan des actions techniques réalisées (nombre, localisation et ampleur des opérations de pre-sweeping).

MS35 – Additifs utilisés dans les boues de forage :

- Présentation préalable des additifs prévus pour les travaux et de leurs spécifications ;
- Vérification de leur conformité à la liste PLONOR de la convention OSPAR.

MS36 – Suivi de qualité physico-chimique des sédiments sur les secteurs de pre-sweeping :

- Résultats d'analyse, par rapport aux niveaux réglementaires de de l'arrêté modifié du 9 août 2006 ;
- Bilan des mesures d'adaptation du pre-sweeping en cas de dépassement du niveau réglementaire.

8.2.3 Suivi des mesures pour les milieux naturels

MS37 – Limitation des impacts sur les habitats benthiques et communautés benthodémersales (cf. mesures pour le milieu physique et la qualité du milieu).

Bilan des actions entreprises :

- Pre-sweeping ;
- Actions de moindres emprises des opérations de chantier.

MS38 – Réduction du risque d'impact sur les mammifères marins

Suivi :

- Tenue d'un registre des observations, des mesures acoustiques et des démarrages progressifs d'opération de chantier maritime.

Bilan :

- Synthèse des observations, des mesures et des démarrages progressifs d'opération de chantier maritime.

MS39 – Limitation des impacts sur l'avifaune (pendant les travaux nocturnes) :

- Choix des éclairages les plus adaptés : pas d'éclairages halogènes (connus pour attirer les oiseaux marins) ; lampes avec un spectre de longueur d'ondes étroit (améliore l'orientation des espèces et plus écologique), lampes de préférence à spectre lumineux rouge (préférable pour l'orientation des chiroptères)
- Orienter la lumière vers le bas

8.2.4 Suivi des mesures pour le patrimoine historique

Pas de suivi particulier (convention avec la DRASSM).

8.2.5 Suivi des mesures pour le milieu humain

MS40 – Réduction du risque UXO

Suivi des UXO détectés :

- Localisation, type de risque,
- Risque évalué,
- Action retenue.

MS41 - Sécurité de la navigation et prévention des accidents maritimes

Suivi et bilan sécurité

8.2.6 Suivis écologiques

Ces suivis sont prévus sur les compartiments du milieu naturel à enjeu du sud Gascogne. La création d'un comité scientifique de suivi permettra, au regard de la nature technique définitive du projet et du calendrier de réalisation :

- La définition des moyens de suivi pertinents et de leur périodicité ;
- Le bilan des observations et leur communication aux services de l'Etat ;
- Les analyses permettant une amélioration des connaissances sur les éventuelles incidences du projet sur ces compartiments.

MS42 – Suivi écologique biosédimentaire

Il sera mis en œuvre selon le principe BACI (Before-After Control-Impact) visant à évaluer l'impact de la pose des câbles sur les habitats benthiques et sur leur capacité de résilience.

Périodicité :

- État de référence entre 1 an et 6 mois avant le démarrage des travaux
- Suivi 1 an après la mise en service de l'ouvrage
- Un dernier suivi éventuellement programmé selon les résultats constatés lors de l'étape précédente

Principe : échantillonnage embarqué de 14 stations réparties sur 5 secteurs (atterrage, large Arcachon, large Mimizan, abords nord et sud du Gouf de Capbreton, segment sud) ; 8 stations échantillonnées par benne (sur emplacements investigués en 2018), 7 stations échantillonnées par plongeur (sur tracé des câbles). Campagne étalée sur 3 journées. Travail de laboratoire et interprétation des résultats sur une durée de 4 mois environ, par prestataire qualifié.

Coût prévisionnel : 70 000 €HT

MS43 - Suivi des effets potentiels des champs magnétiques sur les espèces sensibles à fort enjeu.

Deux possibilités s'offrent en termes de contribution à l'amélioration des connaissances :

- Appui au suivi de la migration des espèces amphihalines dans l'Adour (contribution financière au PLAGEPOMI Adour) ;
- Réalisation d'une synthèse bibliographique sur l'ensemble des données disponibles sur les impacts des champs magnétiques et les programmes existants.

Le choix n'est pas arrêté aujourd'hui, mais l'engagement de RTE est acté.

De plus, RTE est déjà engagé dans deux projets de recherche (à hauteur de 300 000€) :

- le premier porte sur l'impact des CEM sur les populations de poissons d'intérêt écologique et économique
- et le second sur l'amélioration des stratégies de suivi des peuplements de poissons dans le cadre de la mise en place de parcs éoliens offshore (dont l'installation de câble sous-marins). En effet, le suivi de l'ichtyofaune sur les zones exploitées nécessite la mise en place de nouveaux protocoles et de nouvelles méthodes adaptés.

Coût prévisionnel : engagement à hauteur de 20 000 €HT

MS44 - Suivi écologique de la mégafaune marine dans le secteur du golfe de Gascogne en phase d'exploitation :

Afin d'essayer d'améliorer la connaissance sur d'éventuels impacts des CEM sur les mammifères marins, RTE s'engage à réaliser une synthèse bibliographique à partir des données des suivis aériens réalisés sur le secteur dans le cadre du programme baptisé SAMM. Cette synthèse s'attachera à chercher s'il existe des différences dans la répartition des populations de mammifères marins avant et après la pose des câbles.

8.2.7 Suivi pendant la phase opérationnelle

MS45 - Mesures de surveillance des ouvrages pendant la phase opérationnelle.

Organisation de campagnes de surveillance au moyen d'un magnétomètre, d'un sonar à balayage latéral ou d'un ROV avec caméra vidéo embarquée de manière régulière

Une fréquence de 3 à 10 ans sera adoptée pour les surveys en fonction des risques d'exposition des câbles.

Les bilans réalisés sur la tenue des câbles ainsi que les éventuelles interventions de maintenance seront communiqués à la Préfecture Maritime.



8.2.8 Bilan des mesures de suivi

Mesure de suivi	Phase concernée	Périodicité
MS30 – Choix des engins les moins polluants pour la qualité de l’air et prévention des risques de pollution (cahier des charges des travaux à respecter)	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux. Cahier des charges des travaux à respecter
MS31 – Limitation des opérations de pre-sweeping	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS32 – Suivi du bon ensouillage du câble	Travaux en mer	A l’achèvement des travaux
MS33 – Mise en place d’un coordinateur environnemental	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS35 – Choix des additifs utilisés dans les boues de forage	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS36 – Suivi de qualité physico-chimique des sédiments sur les secteurs de pre-sweeping	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS37 – Limitation des impacts sur les habitats benthiques et communautés benthodémersales	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS38 – Réduction du risque d’impact sur les mammifères marins	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS39 – Limitation des impacts sur l’avifaune	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux nocturnes
MS40 – Réduction du risque UXO	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS41 - Sécurité de la navigation et prévention des accidents maritimes	Travaux en mer	Pendant toute la phase des travaux
MS42 – Suivi écologique biosédimentaire	Travaux en mer	- État de référence entre 1 an et 6 mois avant le démarrage des travaux - Suivi 1 an après la mise en service de l’ouvrage - Un dernier suivi éventuellement programmé selon les résultats constatés lors de l’étape précédente
MS43 - Suivi des effets potentiels des champs magnétiques sur les espèces sensibles à fort enjeu	Exploitation	A l’achèvement des travaux
MS44 - Suivi écologique de la mégafaune marine dans le secteur du golfe de Gascogne	Exploitation	A l’achèvement des travaux
MS45 - Mesures de surveillance des ouvrages	Exploitation	Une fréquence de 3 à 10 ans sera adoptée pour les surveys en fonction des risques d’exposition des câbles